



## Conseil de quartier Saint Blaise Compte rendu réunion du Lundi 12 décembre 2022

**Étaient présents-es :**

**Conseiller d'Arrondissement :** M. Michel JALLAMION

**Membres du CDQ :** Viviane LAURENT-DELAGRANGE, Marc COLLET, François HEN, Michel BRIANTAIS, Josette LEGRAND, , Gérald THOMAS.

**Coordinateur des Conseils de Quartier :** Hugo BERTHON

**Absents excusés :** Martine BIRLING, Dominique BROSZKIEWICZ, Annie OUVRARD

La séance commence à 18h00 Salle Leuwen, M. JALLAMION devant partir à 19h00, l'ordre du jour est organisé comme suit :

### **1 – Réouverture à plein temps du Bureau de Poste Paris-Saint Blaise**

Le service public de la Poste a fait l'objet d'un vœu adopté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement du 20<sup>ème</sup>, concernant la réouverture à plein temps du bureau de Poste Paris Saint-Blaise et la remise en place de la boîte aux lettres sur la place principale, la place Bilal-Berreni dit « Zoo Project ». Pour élargir le débat de la disparition des services publics, dans les endroits qui en ont le plus besoin, à tout le quartier et à tous les services publics, la création d'un Conseil des usagers des services publics au niveau du 20<sup>ème</sup> arrondissement a également été évoqué.

Monsieur JALLAMION fait le point de la situation côté Mairie :

- Pour la réouverture du bureau de Poste Saint Blaise : La responsable de la Poste en contact avec la Mairie semble s'être étonnée qu'à Paris un bureau ne soit pas ouvert le matin en semaine et de ne pas avoir été saisi du problème. Le Conseiller d'arrondissement évoque même la possibilité de proposer à la Poste comme expérience une réouverture du bureau de Poste pendant quelques mois, ce qui permettrait de surcroit un meilleur accès à France Service. Il est donc décidé dans un premier temps d'écrire officiellement au Directeur de la Poste de Paris et au Directeur de poste du 20<sup>ème</sup> (MC). Un courrier sera parallèlement adressé à la Présidente de la Commission départementale de présence postale territoriale, voire à d'autres acteurs notamment au Conseil de Paris si celui n'a pas eu transmission de nos vœux. Pour que les lettres soient transmises à bon escient le Conseiller d'arrondissement a promis de nous préciser les adresses courriers papier et électronique des bons interlocuteurs. A l'issue de cette correspondance et des concertations qui auront pu en découler, si une solution raisonnable est trouvée, une coopération avec la Poste, la Mairie, l'Etat (France Service) pour sa mise en œuvre pourra se concrétiser. Sinon, recours à une mobilisation générale (Population, associations, élus, presse, médias TV...) ou/et à tout autre moyen éclairé pour faire rétablir ce service public de proximité dans un des quartiers les plus peuplés et défavorisés de Paris où le bureau abritant la Poste, la Banque postale et France Service est un des seuls à être fermé la moitié du temps.

- Pour la Boîte à lettres appartenant au patrimoine immémorial de la Place principale de Saint Blaise, qui a été renversée accidentellement. La Poste semble assumer une fin de non-recevoir, opportuniste unilatérale et sans concertation, pour ne pas remettre en place ce service public de proximité unique dans un des quartiers les plus populaire et peuplé de Paris. Il ne s'agit pas du coût de la boîte aux lettres, ni de la sécurité de son ramassage, puisque le mobilier urbain, peut être financé par d'autres sources, à l'instar des deux poubelles-cendriers solaires de la place Bilal Berreni dit « Zoo Project » qui sont venues compléter le lot des poubelles déjà existantes ramassées régulièrement par les services publics.
- Pour le Conseil des usagers des services publics au niveau du 20ème arrondissement, M. Jallamion nous a indiqué saisir bientôt l'ensemble des Conseils de quartier pour leur demander de lui désigner un ou deux référents par quartier pour suivre les services publics.

## **2 – Affichages accessibles au Conseil de Quartier**

La mairie du 20<sup>ème</sup> a proposé aux conseils de quartiers la mise en place des tableaux d'affichage supplémentaires qui leur seraient dédiés en propre. A ce titre, le conseil de quartier a proposé lors de sa dernière séance huit (8) emplacements. La mairie va maintenant examiner en fonction de la position des panneaux (parcs, trottoirs, propriétés privées...) avec ses directions (Direction des espaces verts, direction de la voirie...) et les autres acteurs concernés (Bailleurs publics...) la faisabilité de la mise en place de cet affichage. Pour l'ensemble des quartiers du 20<sup>ème</sup>, l'autorisation de mise en place de ces panneaux prendra plus ou moins de temps en fonction des emplacements préconisés.

Aucun délai pour la mise en place de ces panneaux n'est avancé. Dans ce contexte, il est demandé aux représentants de la mairie présents de bien vouloir faire examiner en plus haut lieu l'accès du Conseil de quartier Saint Blaise au panneau lumineux de la place « Zoo Project ». Ce panneau, qui mériterait d'être réparé et visible de la place centrale de Saint Blaise, jouerait parfaitement son rôle de diffusion des informations locales si le Conseil de quartier pouvait, via la Mairie du 20<sup>ème</sup> (voire la mairie de Paris), y diffuser certaines informations cruciales pour le quartier Saint Blaise (Ex : vaccination exceptionnelle pendant 2 jours en 2020 contre le COVID rue Mouraud...). Il est rappelé que les Conseils de quartier ont été institués par la loi n°2002-276 du 27 février relative à la démocratie de proximité traduite dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris par la charte des conseils de quartier dont l'une des principales missions est d'organiser la communication pour diffuser l'information au plus près des habitants.

## **3 – Installation de Boîtes à Livres**

A la suite de sa dernière réunion, le Conseil de quartier a proposé d'installer cinq (5) boîtes à livres dans le quartier. La procédure de leur mise en place suivra le même cheminement que celui des panneaux d'affichage. C'est-à-dire après désignation : transmission par la mairie aux services responsables, examen pour autorisation ou non par les directions de la mairie concernées, voire les autres acteurs, évaluation des coûts, passation et signature des marchés, puis travaux et implantation du mobilier urbain ad hoc.

## **4 - Organisation de la salle Leuwen**

La mairie a besoin de planifier l'accès à la Salle Leuwen puisque qu'elle souhaite y accueillir un nombre d'acteurs plus important. Le Conseil de quartier Saint Blaise qui a pour tradition de faire ses réunions plénières ou de commissions tous les lundis à partir de 19h00 confirme qu'il souhaite conserver cette disponibilité de la salle Leuwen tous les lundis soir à partir de 19h00. Cette demande n'excluant pas la demande au cas par cas d'accès exceptionnel à ce local d'autant qu'il est rappelé que le Conseil de quartier à vocation par ses statuts à s'élargisse d'autre acteurs (artisans, commerçants, associations...)

### **5 – Prolifération de rats dans le quartier**

Une recrudescence de la prolifération de rats est constatée dans le quartier Saint Blaise particulièrement au Square de la Salamandre, près du square des Cardeurs et près de la piscine Yvonne Godard. Il est proposé d'en référer de vive voix à M. Martin BUSY, Conseiller d'arrondissement, adjoint au maire du 20e en charge de la propreté de l'espace public, du tri, de la réduction des déchets, du recyclage et du réemploi. Un courrier lui sera donc adressé en ce sens (VLD).

### **6- Pollution sonore par les souffleurs de feuilles,**

Les souffleurs de feuilles doivent être utilisés dans le respect du voisinage et de la loi qui précise par l'article R1336-5 du Code de la Santé Publique qu'« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ». Or, la nuisance sonore des souffleurs peut devenir pendant des jours insupportables pour des centaines de foyers quand il est utilisé dans des groupes d'immeubles, ce qui est le cas du centre du quartier Saint Blaise. Ces appareils sont particulièrement assourdissants pouvant dépasser, à l'instar d'une tronçonneuse les 115 décibels lorsqu'ils sont à essence. Ces engins, en plus d'être bruyants et énergivores, dégagent des gaz et substances toxiques, sont un facteur de pénibilité pour le travailleur (Poids, bruit, pollution, vibrations...) alors que leur usage ne présente parfois qu'une utilité minime, voire nulle. Or, en complément de la réglementation nationale, la commune, semble pouvoir établir des règles sur la protection contre le bruit afin, entre autres, de limiter l'usage des souffleurs à moteur les plus sonores. Les interlocuteurs autour de la table du CDQ n'ayant pu répondre à cette question, celle-ci sera renvoyée devant d'autres instances sachant que l'arrêté préfectoral concernant le bruit à Paris semble pouvoir limiter le ramassage des feuilles dans la Capitale à d'autres outils moins bruyants et polluants (râtaux pour les petites surfaces ?, souffleurs électriques pour les plus grandes ?...).

### **7 – Constitution d'un groupe Santé**

Plusieurs membres du CDQ (Mme LAURENT-DELAGRANGE, Mme LEGRAND, Mme BIRLING, M. COLLET...) se sont dits intéressés par la création d'une commission Santé au sein de cette instance. L'objectif, la constitution et l'organisation de cette commission seront précisés à la prochaine assemblée.

### **8 – Porte de Montreuil**

Le chantier de la Porte de Montreuil a fait récemment l'objet d'un Vœu approuvé par le Conseil de Paris qui remet en cause certains aménagements qui y étaient prévus. Pour l'instant, le seul effet sur lequel l'ensemble des parties semble s'accorder, c'est un retard supplémentaire dans le démarrage des travaux. A noter que le marché aux puces de la Porte de Montreuil est à l'intérieur des limites du Quartier Saint-Blaise.

### **9 – Achat de la petite ceinture par la Ville de Paris**

La Ville de Paris est devenue récemment propriétaire de la surlargeur de la petite ceinture, trame verte reliant le Cours de Vincennes à la rue de la Volga. Cet espace vert de 25 000m<sup>2</sup> accueillera un sentier arboré de plus de 600 mètres de long et sera relié au jardin de la gare de Charonne. Le Conseil de quartier prend acte avec plaisir de cette acquisition.

**Prochaine réunion le Lundi 9 janvier 2022 à 19h00, 1 rue Lucien Leuwen.**